

Paris, le 26 avril 2023

Madame la Première ministre,

A l'occasion de la Journée internationale de la visibilité lesbienne, nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur le rôle pivot joué par les centres LGBTI+ en matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle dans notre pays.

La France compte aujourd'hui près d'une trentaine de centres associatifs qui assurent des missions de service public de proximité en matière d'accueil, d'écoute et d'accompagnement juridique des victimes d'actes anti-LGBT. Ce sont des points de contact essentiels pour toutes celles et ceux qui n'osent pas toujours pousser la porte d'un commissariat, qui n'osent pas faire valoir leurs droits ou qui recherchent un environnement bienveillant pour faire part de leur questionnement identitaire. L'action de ces centres a fait l'objet d'une reconnaissance accrue de la part des pouvoirs publics, au cours de ces dernières années. A ce titre, ils sont associés de plus en plus étroitement à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes homosexuelles et bisexuelles et sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux à la lutte contre les LGBTphobies.

Le 4 août dernier, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 331 qui incriminait les actes sexuels pratiqués avec un mineur de même sexe, vous avez salué le travail exemplaire de ces centres et des bénévoles qui les font vivre. Vous avez fait des annonces historiques pour les soutenir avec la création d'un fonds à hauteur de 3 millions d'euros. Cette initiative témoigne de l'engagement sans faille du Gouvernement en matière de lutte contre la haine et les discrimination anti-LGBT+, ce dont nous nous réjouissons.

Néanmoins, comme vous l'avez souligné, « *la bataille des mentalités est loin d'être gagnée* ». La répression de l'homosexualité a été abolie dans notre pays, mais l'homophobie reste à abolir. Un tel projet appelle une mobilisation de tous les instants de chaque ministère ainsi que le fléchage de crédits pérennes pour valoriser ces missions et construire des partenariats de long terme.

Jusqu'à présent, l'action des centres LGBTI+ repose essentiellement sur le dévouement des bénévoles. Le manque de moyens humains et matériels freine leur trajectoire de professionnalisation et nuit à l'implémentation de politiques publiques qui tiennent pleinement compte des réalités des publics LGB auxquels elles ont vocation à s'adresser.

.../...

Madame Elisabeth BORNE
Première ministre
57, rue de Varenne
Hôtel de Matignon
Paris 75700

Ce constat suscite des inquiétudes quant à la mise en œuvre effective et territorialisée des mesures qui seront retenues dans le cadre du futur plan gouvernemental de lutte pour l'égalité des droits des personnes LGBT+ dont le contenu est actuellement à l'étude, en lien avec la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et le ministère de l'Égalité.

La non reconduction des crédits alloués à la lutte contre les LGBTphobies dans le cadre de l'Agenda rural piloté par le ministère de la Cohésion des territoires alimente ces craintes. En tant que membres de la représentation nationale, nous sommes particulièrement attentifs à ce que les mesures en faveur de l'égalité des droits des personnes LGBT+ puissent trouver à s'appliquer partout en France, y compris dans les territoires les plus reculés, en zone rurale ou en Outre-mer où le tissu associatif demeure parcellaire.

Dans ce contexte, nous sollicitons votre bienveillance afin que le fonds de soutien dédié aux centres LGBTI+ puisse être pérennisé au cours de ces trois prochaines années dans le but d'accompagner la trajectoire de professionnalisation de ces acteurs et favoriser la structuration et le maillage territorial du tissu associatif dont les missions sont indispensables pour promouvoir l'ordre républicain et la cohésion sociale.

Nous vous prions de croire, Madame la Première ministre, en l'expression de notre profonde considération.

Raphael GERARD, député de Charente-Maritime
Anne BRUGNERA députée du Rhône
Julie DELPECH, députée de Sarthe
Nicole DUBRE CHIRAT, députée du Maine-et-Loire
Stella DUPONT, députée de Maine-et-Loire
Jean-Marie FIEVET, député des Deux-Sèvres
Joël GIRAUD, député des Hautes-Alpes
Fabien LAINE, député des LANDES
Brigitte LISO, députée du Nord
Lysiane METAYER, députée du Morbihan
Sophie METTE, députée de Gironde